

Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 4 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le vendredi quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de la commune de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Éliette VALAT, Bernard AEBERHARD, André CHABAL, Claire GINIER, Claude GRELLIER, Jean BOUTELLIER, Michel AGRINIER, Élie COUDERC, Jean-Paul MARTIN.

Monsieur GRELLIER Claude a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

➤ Mises aux normes des captages : délibération

Aucune objection n'étant formulée, la question est ajoutée à l'ordre du jour de cette réunion.

Lecture du compte-rendu du 6 novembre 2015 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Claude GRELLIER demande si les votes sont pris avec indication du sens des opinions ou des avis émis. Après discussion, il est décidé de procéder à un vote lors du prochain Conseil Municipal afin de choisir pour des délibérations nominatives ou non.

Projet de SDCI

Dans le cadre de la loi NOTRe le Préfet de la Lozère a publié sa proposition qui conduit à réduire le nombre de Communautés de Communes à 10. Dans le cadre des débats autour de cette proposition de cartographie, la Présidente du Conseil Départemental avec des Conseillers Départementaux ont proposé un département de la Lozère découpé en 6 EPCI. Le Conseil Municipal après en avoir débattu **DECIDE** à l'unanimité de ne pas valider la proposition du Préfet et se prononce en faveur de la proposition du Département.

Contrats Territoriaux

Suite à une réunion de priorisation au niveau de la Communauté de Communes, les projets suivants ont été retenus pour la commune de Rousses :

Restructuration du bâtiment communal et mise aux normes de la mairie : montant prévisionnel de 200 000 € HT et subvention prévisionnelle du Conseil Départemental de 50 000 €.

Changement de la navette du Tapoul : montant prévisionnel de 34 000 € HT et subvention prévisionnelle du Conseil Départemental de 10 200 €.

Programme voirie 2016 : montant prévisionnel de 7 500 € HT et subvention prévisionnelle du Conseil Départemental de 3 000 €.

Programme voirie 2017 : montant prévisionnel de 7 500 € HT et subvention prévisionnelle du Conseil Départemental de 3 000 €.

Un projet est mis sur liste d'attente, et pouvant faire l'objet d'une décision favorable en 2017 :

Extension et mises aux normes du Foyer Rural : montant prévisionnel des travaux 42 100 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les projets ci-dessus pour les Contrats Territoriaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document.

Commune Nouvelle

Toujours dans le cadre de la Loi NOTRe, nous avons participé à une réunion d'échanges avec les communes de Bassurels, Frayssinet de Fourques, Gattuzières et Vébron. Il ressort de cette rencontre que si tous perçoivent que le regroupement de communes dans le cadre des Commune Nouvelle, comme inéluctable à terme, il importe de ne pas se précipiter car au-delà des considérations financières, il est indispensable qu'un projet commun émerge afin de jeter les bases d'un « bien vivre ensemble ».

Cérémonie des vœux à la population

Le Conseil Municipal décide d'organiser la cérémonie des vœux le samedi 9 janvier 2016 à 12h, qui sera suivie d'un apéritif offert à la population.

Repas de fin d'année des élus et du personnel communal

Le Conseil Municipal décide d'organiser le repas de fin d'année le vendredi 11 décembre 2015 au soir au Restaurant La Ruche. Le Conseil décide de convier outre le personnel communal et celui de l'école de Rousses, les personnes ayant contribué au bon fonctionnement des services de la commune en 2015 : Robert CHAZE (régisseur du Transport Tapoul) et Catherine RIVAS, secrétaire de Mairie au Pompidou, qui a assuré l'intérim entre le départ de Judicaël BERGERE et le recrutement de Sonia GONDRY, ainsi que l'assistance à Sonia GONDRY a sa prise de fonction.

Point sur les projets

Achat des terrains Delmée : tous les documents sont chez le notaire à Mende choisi par le vendeur, nous attendons qu'un rendez-vous soit fixé pour signer l'acte. Ce qui devrait intervenir avant fin décembre selon les souhaits du vendeur.

Cynips du châtaignier

Après avoir pris connaissance du dossier sur les risques de propagation du cynips et en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité d'accorder une subvention de 250 € à l'ULRAC. Cette subvention sera versée sur le budget 2015.

Mises aux normes des captages

Monsieur le Maire indique que plusieurs acquisitions de terrains sont en projet afin de répondre aux normes pour les bassins, les captages et les périmètres de protection. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à l'acquisition de terrains pour l'emprise des bassins de l'AEP, la mise aux normes des captages et les périmètres de protection sur la commune de Rousses.

QUESTIONS DIVERSES :

Réfection toiture temple : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux ont coûté 40 860 € HT. Nous avons eu des subventions du Conseil Départemental et de l'Etat pour un montant estimé total de 28 600 €. Nous avons reçu un don de l'Eglise Evangélique de Rousses d'un montant de 2 300 €.

Elections régionales : en vue des élections des 6 et 13 décembre 2015, les rotations des membres du Conseil pour tenir le bureau de vote entre 8 et 18 heures sont organisées.

Repas des aînés : Le Conseil Municipal décide d'offrir un panier garni aux personnes de plus de 70 ans résidant sur la commune. Panier pour un coût de 20 € par personne.

Point sur le réseau des téléphones mobiles : Après de multiples pannes de longue durée, une réunion est prévue à la Sous-Préfecture avec des représentants d'Orange et SFR.

Borne d'appel d'urgence : le Maire informe que celle-ci étant en panne depuis cet été il a interrompu l'abonnement avec Orange.

La séance est levée à 23 h 45